

# FORMATIONS 2026



Des formations pratiques animées par nos avocats, résolument tournées vers l'opérationnel en veillant à vous donner les clefs de lecture des évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

# UN SAVOIR FAIRE PARTAGÉ

## // Nos champs d'intervention

- Nous intervenons dans tous les domaines du droit du travail et de la protection sociale.
- Nos formations, au plus près de vos préoccupations, sont organisées autour de nos compétences :
  - Droit du travail
  - Droit de la protection sociale
  - Droit pénal du travail
  - Droit de la rémunération
  - Droit de la fonction publique
  - Santé au travail

## // Une approche pratique

- Des intervenants experts opérationnels de leurs sujets
- Des supports pédagogiques comportant des études de cas réels, suivis d'échanges et d'exercices pratiques

## // Nos spécificités

- Des thèmes dédiés aux questions d'actualité
- Des solutions concrètes et pragmatiques



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



Fromont Briens est déclaré organisme de formation auprès du service régional de contrôle d'Ile de France sous le numéro suivant 11753780275, certifié QUALIOPi, ISO 9001 et reconnu en catégorie Bronze par EcoVadis, plus grand fournisseur d'évaluations RSE au monde.

Nos formations peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCA.

CGV consultables sur les bulletins d'inscription aux formations sur le site [www.fromont-briens.com/fr/formations-juridiques/](http://www.fromont-briens.com/fr/formations-juridiques/)

Retrouvez les détails de notre offre sur notre site:

[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

## UNE PÉDAGOGIE OPÉRATIONNELLE

Nos programmes pédagogiques sont conçus de façon pragmatique afin de répondre aux besoins des différents publics.

Nos formations comportent systématiquement des exemples tirés de notre pratique professionnelle tant en conseil qu'en contentieux au sein du cabinet.

Dans un objectif qualité toujours renouvelé, Fromont Briens est certifié Qualiopi au titre de la catégorie des actions de formation.

Les thématiques proposées peuvent concerner : les équipes RH, les équipes paie, les équipes en charge du dialogue social, les services juridiques ou commerciaux des organismes assureurs, institutions de prévoyance, mutuelles, sociétés d'assurance et des intermédiaires d'assurance.



**Chaque année, nous formons plus de 1 000 personnes, pour une note de satisfaction globale de 4.7/5 en 2024.**

### COMPATIBLE DDA

Nous proposons une sélection de formations conçues pour répondre aux obligations de formation continue des organismes assureurs et des distributeurs d'assurance. Les formations concernées sont identifiées dans le catalogue.

## FORMATIONS SUR SITE OU À DISTANCE

Nos formations (format : matinée ou journée) sont exclusivement animées par des avocats experts des questions abordées, qui exercent leur activité au quotidien au travers de nos expertises en Droit social et Droit de la protection sociale et des rémunérations complémentaires.

Elles sont proposées aussi bien en présentiel qu'en distanciel.

Fromont Briens s'engage à prendre en compte les candidatures des personnes en situation de handicap et à proposer toute adaptation nécessaire (locaux, méthodes pédagogiques, matériel nécessaire, etc...) en fonction de leur situation.



## DES FORMATIONS SUR MESURE, ADAPTÉES À VOS ENJEUX

Au-delà des formations inter-entreprises planifiées dans notre calendrier, nous sommes en mesure d'intervenir sur un large éventail de thématiques liées au droit du travail et à la gestion des relations sociales, comme à la protection sociale ou au droit des assurances de personnes.

Ces domaines d'expertise peuvent faire l'objet de formations sur mesure, en présentiel ou à distance, selon vos besoins spécifiques.



**Focus sur les thématiques que nous sommes en mesure de proposer et sur lesquelles nous intervenons régulièrement :**

### **INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL :**

- Présider et animer le CSE au quotidien
- Tenir ses premières réunions CSE
- Suivi des représentants du personnel : heures de délégation, gestion de carrière...
- Renouvellement, composition et fonctionnement du CSE : les enjeux en matière d'élections professionnelles
- Le droit d'alerte : cas de recours, enquête, expertise

### **AT/MP :**

- Accident du travail et maladie professionnelle : les bons réflexes

### **DURÉE DU TRAVAIL :**

- Fondamentaux du temps de travail
- Mécanismes d'aménagement collectif du temps de travail

### **RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL & GESTION DES ABSENCES :**

- Gestion des absences : congés payés et arrêts de travail
- Rupture du contrat de travail et négociation du départ d'un collaborateur : sécuriser ses pratiques
- Pouvoir disciplinaire et rupture du contrat de travail

### **EMBAUCHE :**

- Nouvelles obligations liées à la transparence salariale
- Embauche de salariés étrangers

### **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE :**

- Architecture et rédaction des contrats collectifs santé et prévoyance
- Comment déterminer le complément de salaire en cas d'absence
- Vie institutionnelle des organismes relevant du Code de la mutualité ou du Code de la sécurité sociale
- La retraite : de base, complémentaire, supplémentaire
- Focus sur la réglementation européenne : Solvabilité II, RIS, DORA, DDA

## **VOS CONTACTS**



### **PARIS**

73 boulevard Haussmann  
75008 Paris  
Tel: 33 (0)1 44 51 63 80

### **LYON**

190 rue Garibaldi  
69003 Lyon  
Tel: 33 (0)4 78 62 15 00

[info@fromont-briens.com](mailto:info@fromont-briens.com)

# CALENDRIER 2026



## DOMAINES D'INTERVENTION :

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale
- Droit pénal du travail
- Droit de la rémunération
- Droit de la fonction publique
- Santé au travail

## Janvier

- 8 janvier** - Cercle d'Actu RH ■
- 22 janvier** - Matinale d'Actualité PSC ■
- 29 janvier** - Ateliers Fromont Briens : Comment bien anticiper une réorganisation ? ■

## Février

- 3 février** - Transparence des rémunérations : vos nouvelles obligations ■
- 5 février** - Cercle d'Actu RH ■

## Mars

- 10 mars** - Retraite et gestion des seniors : que doit-on prévoir ? ■ ■
- 12 mars** - Cercle d'Actu RH ■
- 17 mars** - La responsabilité pénale du dirigeant ■
- 19 mars** - Négociation collective pour les employeurs publics ■
- 31 mars** - Ateliers Fromont-Briens : Le traitement social et fiscal des indemnités versées à l'occasion de la rupture ■ ■

## Avril

- 2 avril** - Matinale d'Actualité PSC ■
- 2 avril** - Cercle d'Actu RH ■

## Mai

- 7 mai** - Cercle d'Actu RH ■
- 19 mai** - Protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique ■ ■
- 21 mai** - Rémunération : quels leviers ? ■ ■

## Juin

- 2 juin** - Ateliers Fromont Briens : La pratique de la retraite progressive ■ ■
- 4 juin** - Cercle d'Actu RH ■
- 9 juin** - L'intégration des clauses IA au sein des organismes assureurs : quelles réglementations ? ■
- 11 juin** - Santé au travail & prévention dans l'entreprise ■ ■
- 18 juin** - Santé, prévoyance et retraite supplémentaire : les incontournables ■ ■
- 25 juin** - Matinale d'Actualité PSC ■

## Septembre

- 3 septembre** - Cercle d'Actu RH ■
- 10 septembre** - Ateliers Fromont Briens La pratique du forfait jours ■
- 17 septembre** - Partage de la valeur : outils et mise en œuvre ■ ■
- 24 septembre** - La restructuration socialement responsable ■

## Octobre

- 1<sup>er</sup> octobre** - Cercle d'Actu RH ■
- 6 octobre** - Accident grave du travail : quelle conduite adopter ? ■
- 8 octobre** - Loi EVIN : une vieille dame toujours d'actualité ■
- 13 octobre** - Contrôle URSSAF ■ ■

## Novembre

- 5 novembre** - Cercle d'Actu RH ■
- 12 novembre** - Assurance Compliance – retour sur les Obligations d'information et de conseil ■
- 19 novembre** - Matinale d'Actualité PSC ■
- 24 novembre** - Ateliers Fromont Briens : Accompagnement des salariés face aux aléas de la vie : modalités et conséquences ■ ■

## Décembre

- 3 décembre** - Cercle d'Actu RH ■



## NOS RENDEZ-VOUS RÉCURRENTS

### CERCLE D'ACTU RH

- 10 sessions dans l'année pour décrypter l'actualité en matière de droit social et problématiques RH et pour échanger entre pairs.

*PLUS DE DETAILS EN PAGE 7*

### MATINALE D'ACTUALITÉ PSC

- 4 sessions dans l'année pour faire le point sur l'actualité de la retraite supplémentaire, de la santé, de la prévoyance complémentaire, de la rémunération des dirigeants, de la fiscalité et des charges sociales et sur l'actualité des organismes assureurs.

*PLUS DE DETAILS EN PAGE 8*

### ATELIERS FROMONT BRIENS

- 5 rendez-vous dans l'année pour approfondir un sujet particulier en 2 heures chrono de manière interactive.

*PLUS DE DETAILS EN PAGE 9*

#### DES OFFRES FLEXIBLES EN FONCTION DE VOS BESOINS :

##### Forfait annuel pour une souscription en début d'année :

- CERCLE D'ACTU RH : 1 500 € HT
- MATINALE ACTU PSC: 1 500 € HT



**Pour toute souscription annuelle au CERCLE D'ACTU RH ou à la MATINALE ACTU PSC, un tarif préférentiel de 200 € HT est proposé pour nos ATELIERS FROMONT BRIENS.**

# Cercle d'Actu RH

## DATES

10 rendez-vous dans l'année  
un jeudi par mois

## HORAIRES

9h30 - 11h30

## FORMAT

Distanciel ou Replay

## COÛT

1500 € HT par participant  
pour le cycle de formation

## CONTENU

Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

Revue générale de l'actualité en matière de droit social et problématiques RH

Décryptage des réformes législatives en cours

Le programme détaillé de chaque Cercle d'actu RH sera établi en fonction de l'actualité et adressé en amont de la date fixée, il inclura :

- Un contenu en prise directe avec l'actualité - Retrouvez sur deux heures tous les mois l'intervention d'un Avocat associé sur les sujets qui font l'actualité de vos métiers.
- Des mises à jour pertinentes - Le contenu de cette matinale est mis à jour deux jours avant sa tenue pour coller au plus près de l'actualité et de vos préoccupations.
- Des focus spécifiques tout au long de l'année - Des focus dédiés à l'actualité en matière de Protection sociale complémentaire, Santé et Sécurité au Travail et Droit pénal du travail sont intégrés au contenu des sessions au cours de l'année.

Temps d'échange sous forme de questions/réponses

Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, Juristes en droit social, Collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines, Chargés des relations sociales

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## CONDITIONS

L'inscription au Cercle est annuelle

Eligibles à une prise en charge par votre OPCO, ces formations sont uniquement accessibles à distance (visioconférence)

## SUPPORT

Les supports pédagogiques sont adressés aux participants à la suite de chaque session

En cas d'indisponibilité sur une session, un lien replay est transmis sur demande

Nos formations donnent lieu à une enquête de satisfaction en ligne soumise à l'issue du cycle de formation

## OBJECTIFS

- Comprendre et discuter de façon interactive des principaux textes législatifs et réglementaires publiés sur la période ainsi que leurs modalités pratiques de mise en œuvre
- Appréhender les projets et propositions de loi en cours d'élaboration
- Comprendre les principaux arrêts rendus par la Cour de cassation et les juridictions du fond au cours de la période écoulée et en saisir les enjeux
- Comprendre et échanger avec des pairs sur les opportunités et les impacts des évolutions constatées
- Comprendre l'actualité légale et jurisprudentielle en matière de Protection sociale complémentaire, Santé et Sécurité au Travail et Droit pénal avec une périodicité dépendant de l'actualité

## CALENDRIER 2026

8 janvier, 5 février, 12 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre, 3 décembre

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Matinale d'actualité PSC

**DATES**

4 rendez-vous dans l'année

**HORAIRES**

9h30 - 12h30

**FORMAT**

Distanciel ou Replay

**COÛT**

395 € HT / session / participant  
1 500 € HT pour le forfait annuel pour  
une souscription avant le 22 janvier 2026

## CONTENU

Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

Revue générale de l'actualité de la retraite supplémentaire, de la santé, de la prévoyance complémentaire, de la rémunération des dirigeants, de la fiscalité et des charges sociales

Revue de l'actualité des organismes assureurs

- Réglementation, recommandations ACPR,...

Décryptage des réformes législatives et réglementaires en cours

- Analyse détaillée des réformes adoptées ou en cours de promulgation
- En fin d'année, décryptage des projets de lois et de finances de la sécurité sociale pour l'année qui suit

Actualité jurisprudentielle

Le programme détaillé de chaque matinale sera établi en fonction de l'actualité et adressé dans les semaines précédant la date fixée

Temps d'échange sous forme de questions/réponses

Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

Collaborateurs, juristes ou non, débutants ou non des services de Ressources Humaines et de protection sociale, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage.

## PRE-REQUIS

Comprendre les problématiques juridiques évoquées, du fait d'une connaissance ou d'une pratique professionnelle régulière de l'assurance de personnes

## OBJECTIFS

Former les participants aux évolutions légales et jurisprudentielles du droit de la protection sociale complémentaire et à leur application concrète tant en entreprise que pour les organismes assureurs ou les intermédiaires

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## CALENDRIER 2026

22 janvier, 2 avril, 25 juin, 19 novembre

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

## COMPATIBLE DDA

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Ateliers FROMONT BRIENS

**DATES**

5 rendez-vous dans l'année

**HORAIRES**

9h30 - 11h30

**FORMAT**

Présentiel + distanciel

**COÛT**

250 € HT / session

200 € HT / session pour les participants  
au Cercle d'Actu RH ou aux Matinales  
d'actualité PSC sur l'année

## OBJECTIF

Les ATELIERS FROMONT BRIENS ont pour objectif d'approfondir un sujet particulier en 2 h chrono.

## CONTENU

Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

Exercices pratiques autour de la thématique de l'atelier

Temps d'échange sous forme de questions/réponses

Tour de table de vérification des acquis

## LES RENDEZ-VOUS DE 2026 :

- [29 janvier](#) : Comment bien anticiper une réorganisation ?
- [31 mars](#) : Le traitement social et fiscal des indemnités versées à l'occasion de la rupture
- [2 juin](#) : La pratique de la retraite progressive
- [10 septembre](#) : La pratique du forfait jours
- [24 novembre](#) : L'accompagnement des salariés face aux aléas de la vie : modalités et conséquences

## PUBLIC VISE

Directeurs et Responsables des Ressources Humaines, Juristes en droit social, Collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines, Chargés des relations sociales

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## CONDITIONS

Ces formations sont accessibles en présentiel et distanciel

## OBJECTIFS

Valider et réviser ses pratiques RH ou de Protection sociale de manière interactive sur différents points avec des exercices dédiés.

## SUPPORT

Les supports reprenant les règles à appliquer seront adressés aux participants de chaque session.

**Les exemples pratiques sont présentés lors de la session.**

Nos formations donnent lieu à une enquête de satisfaction en ligne soumise à l'issue du cycle de formation.

## INSCRIPTION

[www.fromont-briens.com/formation](http://www.fromont-briens.com/formation)

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS

T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)

[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON

T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France

Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53

Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Transparence salariale : vos nouvelles obligations

DATE

3 février 2026

HORAIRES

9h30 - 12h30

FORMAT

Distanciel ou Replay

COÛT

395 € HT par participant

## CONTENU

### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

- **Obligation de travail égal, salaire égal**
  - Comment structurer les rémunérations ?
  - Quelle liberté dans la progression de la rémunération ?
- **Définir les obligations de transparence**
  - Avant l'embauche
  - Le droit à information des salariés
  - La communication des données sur l'écart des rémunérations entre les hommes et les femmes
- **Voies de recours et application du droit**
  - Renversement de la charge de preuve
  - Les éléments de preuve attestant d'un même travail ou d'un travail de même valeur
  - Droit à indemnisation
  - Conséquence de l'action de groupe

### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

### Tour de table de vérification des acquis

#### PUBLIC VISÉ

Ressources humaines  
Responsables des rémunérations

#### PRE-REQUIS

Aucun

#### OBJECTIFS

Former les participants aux enjeux liés aux nouvelles dispositions régissant la rémunération des salariés.

#### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le début de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

#### PARIS

73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)

[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

#### LYON

190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Retraite et gestion des seniors : que doit-on prévoir ?

## Accompagnement des fins de carrière et épargne retraite

<b>DATE</b> 10 mars 2026	<b>HORAIRES</b> 9h30 - 12h30	<b>FORMAT</b> Distanciel ou Replay	<b>COÛT</b> 395 € HT par participant
-----------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

### CONTENU

**Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.**

**Point sur la réforme des retraites : suspension ? Impact?**

- Age de départ (application dans le temps)
- Nombre de trimestres requis

**La gestion des fins de carrière**

- Les nouvelles obligations pour les entreprises
- Les nouveaux outils à disposition
  - Comparaison et choix
  - Intérêt du bilan retraite pour déterminer les opportunités à retenir (carrières longues notamment, emplois pénibles, problèmes de santé...)

**Les dispositifs transitoires**

- De la réduction d'activité à la retraite :
  - CET
  - Retraite progressive
- De la retraite à la reprise d'activité
  - Cumul emploi retraite

**L'accompagnement de la politique de l'emploi des seniors par l'épargne retraite**

**Temps d'échange sous forme de questions/réponses**

**Tour de table de vérification des acquis**

### PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », compensation and benefit managers, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération, au sein des services d'assurances collectives de salariés

### PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

### OBJECTIFS

Comprendre et maîtriser les enjeux liés à la gestion des seniors, aux dispositions relatives à la retraite et appréhender les dispositifs d'épargne retraite

### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

### INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

### COMPATIBLE DDA

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# La responsabilité pénale du dirigeant

<b>DATE</b> 17 mars 2026	<b>HORAIRES</b> 9h30 - 12h00	<b>FORMAT</b> Présentiel + Distanciel	<b>COÛT</b> 350 € HT par participant
-----------------------------	---------------------------------	--	---

## CONTENU

**Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis.**

### Introduction

- Distinction entre responsabilité pénale et responsabilité civile

### Identifier les principaux domaines de mise en cause de la responsabilité pénale

- Relations avec les instances représentatives du personnel : le risque de délit d'entrave
- La pluralité des risques psychosociaux
- La précarité et la sous-traitance : les zones à risques
- La législation et les risques liés à la santé au travail

### La délégation de pouvoir, outil de gestion de la responsabilité du dirigeant

- L'intérêt et les conditions de validité de la délégation de pouvoir
- Les effets de la délégation de pouvoir

### Appréhender le contrôle des autorités

- L'inspection du travail
- La transaction pénale
- L'audition libre

### Panorama jurisprudentiel

### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

### Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

Dirigeants, DRH, Directeurs des relations sociales, juristes.

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## OBJECTIFS

Comprendre et maîtriser les enjeux liés à la responsabilité pénale des dirigeants et délégataires de pouvoirs et appréhender les enjeux des situations à risque.

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Négociation collective pour les employeurs publics

## Représentation et conditions de négociation

<b>DATE</b> 19 mars 2026	<b>HORAIRES</b> 9h30 - 12h30	<b>FORMAT</b> Distanciel ou Replay	<b>COÛT</b> 395 € HT par participant
-----------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

### CONTENU

#### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

##### Introduction : les évolutions dans le droit public

- Le droit de la fonction publique, un rapprochement avec le droit du travail ?

##### Focus sur les instances représentatives du personnel

- La représentativité des organisations syndicales de la fonction publique
- Le comité social, une nouvelle instance unique de dialogue (équivalent des CSE dans les entreprises)
- Les formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et conditions de travail (FSSCT)
- Les changements des commissions paritaires (CAP – CCP)

##### Incidence de la réforme de la négociation collective dans la fonction publique

- Un renforcement du dialogue social
  - les domaines ouverts à la négociation collective
  - les acteurs de la négociation collective
- L'encadrement des étapes de la négociation
  - la conclusion d'accords-cadres et/ou accords de méthode
  - le contenu des accords collectifs

##### Points de vigilance

- Sur la vie de l'accord collectif après son entrée en vigueur
- Sur le régime juridique de l'accord collectif – quelles spécificités de la fonction publique ?
  - la transposition réglementaire
  - la suspension par l'autorité administrative en cas de situation exceptionnelle

##### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

##### Tour de table de vérification des acquis

### PUBLIC VISÉ

Employeurs publics, DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines de la fonction publique.

### PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

### OBJECTIFS

Former les participants aux évolutions légales et jurisprudentielles du droit social de la fonction publique et à leur application concrète.

### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le début de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

### INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique

<b>DATE</b> 19 mai 2026	<b>HORAIRES</b> 9h30 - 12h30	<b>FORMAT</b> Distanciel ou Replay	<b>COÛT</b> 395 € HT par participant
----------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

## CONTENU

Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

La protection sociale statutaire des agents : les principes

Quelles obligations pour les employeurs publics ?

- Le précédent dispositif issu de la loi Le Pors : mise en place et financement facultatifs
- L'origine de la réforme : problématiques identifiées
- La protection sociale complémentaire issue de la réforme (état des dispositifs arrêtés dans les trois fonctions publiques)
- Calendriers d'entrée en vigueur

Nouvel outil : l'accord collectif

- Les premières mises en œuvre dans la fonction publique d'Etat et territoriale
- Les contenus

Les procédures de mise en concurrence des contrats d'assurance

- FPE : abrogation du référencement / nouvelle procédure
- FPT : participation et labellisation / nouveau rôle des centres de gestion
- FPH : quels nouveaux dispositifs ?
- Analyse des appels d'offres publiés : exemples

Les mécanismes de solidarité et leur financement

Les relations contractuelles

- Les contrats collectifs obligatoires
- Régime et particularités dans le domaine public
- Passage des anciennes offres aux nouveaux contrats
- Régime juridique du contrat d'assurance : application de la loi Evin ?

Traitement social et fiscal

- du financement
- des prestations

La question de l'AMO

Temps d'échange sous forme de questions/réponses

Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et protection sociale dans la fonction publique, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage.

## PRE-REQUIS

Comprendre les problématiques juridiques évoquées, du fait d'une connaissance ou d'une pratique professionnelle régulière de l'assurance de personnes

## OBJECTIFS

Former les participants aux enjeux liés aux nouvelles procédures de mise en concurrence et nouvelles modalités de mise en place des régimes de protection sociale complémentaire dans la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

**COMPATIBLE DDA**

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Rémunération : quels leviers à disposition ?

DATE

21 mai 2026

HORAIRES

9h30 - 12h30

FORMAT

Distanciel ou Replay

COÛT

395 € HT par participant

## CONTENU

Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

Etat des dernières législations sur la rémunération

- Réforme de la réduction générale des cotisations patronales
- Impact du PLFSS 2026

Salaire, épargne salariale, épargne-retraite : comment s'y retrouver ?

- Quels critères retenir pour la rémunération variable ?

Avantages de l'actionariat salarié

- AGA, stock-options, BSPCE
- Management packages

État des dernières jurisprudences en matière de rémunération

Temps d'échange sous forme de questions/réponses

Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

Ressources humaines

Responsables des rémunérations

## PRE-REQUIS

Aucun

## OBJECTIFS

Former les participants aux enjeux liés aux nouvelles dispositions régissant la rémunération des salariés.

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le début de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

### PARIS

73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)

[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

### LYON

190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# L'intégration de cas d'usages de l'IA au sein des organismes assureurs

## Quelles réglementations ?

DATE  
9 juin 2026

HORAIRES  
9h30 - 12h30

FORMAT  
Distanciel ou Replay

COÛT  
395 € HT par participant

### CONTENU

#### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

#### L'IA ACT

- Champ d'application / définitions
- Approche par les risques
- Les classements
- Les impacts en matière de responsabilité

#### Mais aussi solvabilité II

- Autorisation de l'ACPR ?
- Externalisation d'une activité critique ?
- Obligations de formations des élus, des dirigeants effectifs, des fonctions clés et du personnel concerné

#### Application de DORA et RGPD

- DORA s'applique-t-elle à toutes les IA ?
- Exigence de documentation
- Supervision
- Clauses contractuelles spécifiques appliquées à l'IA
- Utilisation de la donnée par l'IA : quelles limites ?

#### RH – Droit du travail

- Les questions à se poser et l'approche RH
- Les obligations de droit du travail avant mise en place (et test)

#### L'IA : pour quels usages dans l'assurance de personnes ?

- Souscription
- Fraude
- Gestion des réclamations ...
- Exemples de cas d'usage interdits / exemples de cas d'usage conformes

#### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

#### Tour de table de vérification des acquis

### PUBLIC VISÉ

Collaborateurs des services juridiques et des services conformité des organismes assureurs (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance)

### PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

### OBJECTIFS

Maitriser l'évolution de la réglementation Assurance pour mettre à jour les politiques écrites et les dispositions contractuelles en vigueur au sein des organismes

### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

### INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

### COMPATIBLE DDA

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Santé au travail et prévention dans l'entreprise

*Médecine du travail, Services de santé au travail, Prévention de l'absentéisme, Enjeux de santé et d'environnement dans la communication, la notation et le recrutement*

<b>DATE</b> 11 juin 2026	<b>HORAIRES</b> 9h30 - 12h30	<b>FORMAT</b> Distanciel ou Replay	<b>COÛT</b> 395 € HT par participant
-----------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

## CONTENU

### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

#### Introduction : la santé au travail

- L'obligation légale
- Zones de risque, dernières évolutions

#### Comment optimiser l'organisation des services de santé au travail, les nouvelles obligations des entreprises

- Comment choisir son SST, à quel moment et comment en changer ;
- En cas de difficultés, comment contester les décisions de la MT ou du SST, comment engager la responsabilité du SST en cas de défaut ou de retard de suivi ;
- Comment utiliser au maximum la MT et le SST pour développer la prévention.

#### D'une obligation à l'intégration à la stratégie d'entreprise

- Les obligations de sécurité de l'employeur - zones de risque, dernières évolutions ;
- Mobiliser les leviers RH, santé au travail, santé et prévoyance pour prévenir l'absentéisme ou la désinsertion professionnelle ;
- Qualité de vie et conditions de travail : s'appuyer sur les SST, les données AT-MP et le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Le temps partiel : au secours de la santé au travail

#### La santé, l'environnement et le climat - obligations d'information et de négociation, nouveaux leviers de différenciation et d'attractivité

- La santé dans l'entreprise : mobiliser les complémentaires santé, la prévoyance, la prévention par l'alimentation, le sport ;
- La responsabilité sociale, sociétale, environnementale (RSE), enjeu de notation, de labellisation, d'accès aux financements, d'attractivité au recrutement ;

#### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

#### Tour de table de vérification des acquis

#### PUBLIC VISÉ

DRH, RRS, RH, DAJ, juristes des entreprises, des fédérations, des branches, organismes de formation (OF) et opérateurs de compétences (OPCO), organismes assureurs, organismes certificateurs, professionnels de santé.

#### PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

#### OBJECTIFS

Former les participants aux évolutions légales, réglementaires, jurisprudentielles en matière de médecine du travail, services de santé au travail, santé et sécurité au travail, qualité de vie et conditions de travail, prévention et prévoyance

#### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

### INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Santé, Prévoyance et Retraite supplémentaire : les incontournables

## Points d'alerte et précautions de rédaction

DATE

18 juin 2026

HORAIRES

9h30 - 12h30

FORMAT

Distanciel ou Replay

COÛT

395 € HT par participant

### CONTENU

#### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

#### Rappel des obligations existantes

- Obligations légales, nées d'accords interprofessionnels, de branche
- Quelles possibilités de dérogations ?

#### Les indispensables à maîtriser

- Le caractère collectif : définition des salariés ou catégories concernées (notion d'égalité de traitement)
- Le caractère obligatoire : recours aux dispenses (préconisations selon les garanties mises en place)

#### Les garanties

- Faut-il les définir ? Comment ? Quelles obligations ? Quelle responsabilité de l'entreprise ? de l'assureur ?

#### Les cotisations

- Définition de la part patronale
- Les évolutions : conditions d'opposabilité au salarié
- Création de la part salariale : incidence

#### Les cas de suspension et de maintien des garanties

- Suspension donnant lieu à maintien de salaire total ou partiel
- Suspension sans maintien de salaire
- Maintien des garanties après résiliation du contrat de travail

#### Focus sur les cas particuliers

- Les clauses obligatoires à faire figurer
- Les conditions d'information des salariés
- Comment organiser la révision et la dénonciation des dispositifs

#### Points de vigilances

- Sur la rédaction des contrats d'assurance (revalorisation des cotisations, participation aux bénéfices, comptes de résultats ...)
- Pour la compréhension des dispositifs et leurs conditions d'application

#### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

#### Tour de table de vérification des acquis

### PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération, au sein des services d'assurances collectives de salariés

### OBJECTIFS

Former à la rédaction des accords ou DUE

### PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

### INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

COMPATIBLE DDA

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Partage de la valeur : outils et mise en œuvre

<b>DATE</b> 17 septembre 2026	<b>HORAIRES</b> 9h30 - 12h30	<b>FORMAT</b> Distanciel ou Replay	<b>COÛT</b> 395 € HT par participant
----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

## CONTENU

**Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis**

**Le partage de la valeur : une notion plastique au cœur du dialogue social**

**Les outils à disposition : éléments de comparaison en fonction des objectifs poursuivis**

- Les dispositifs d'Épargne salariale : intéressement + supplément; participation +supplément; PEE / Plan épargne retraite
- Actionnariat salarié / "dividende" salarié Contrat de partage de la valeur ajoutée

**Les formules d'intéressement de participation et de PPV : quels critères retenir ?**

- Répartition
- Modes de mise en place et articulations possibles

**La communication autour des dispositifs de rémunération collective**

- Contenu de l'information
- Valorisation

**Temps d'échange sous forme de questions/réponses**

**Tour de table de vérification des acquis**

## PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance », Responsables Rémunérations et Avantages sociaux, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage et des cabinets de rémunération

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## OBJECTIFS

Comprendre la valeur ajoutée et les obligations résultant des exigences de partage

Examiner les modalités envisageables pour l'organiser

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

**COMPATIBLE DDA**

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

**PARIS**  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

**LYON**  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Peut-on faire une restructuration socialement responsable ?

DATE | HORAIRES | FORMAT | COÛT  
24 septembre 2026 | 9h30 - 12h30 | Présentiel + Distanciel | 395 € HT par participant

## CONTENU

Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

Définition de la « restructuration socialement responsable »

Evolution des outils de la restructuration socialement responsable

- Outils Livre I
- Outils hors Livre I

Comment faire de la restructuration socialement responsable ?

Modalités d'association des salariés

Temps d'échange sous forme de questions/réponses

Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et de « retraite et prévoyance »,

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## OBJECTIFS

Comprendre les enjeux, déterminer les outils à disposition  
Examiner les modalités envisageables

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Accident grave du travail : quelle conduite adopter ?

*Comment bien réagir dans les heures suivant l'accident*

DATE

6 octobre 2026

HORAIRES

9h30 - 12h00

FORMAT

Présentiel + Distanciel

COÛT

350 € HT par participant

## CONTENU

**Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis**

### Introduction

**La gestion des accidents graves du travail dans les premières 24 heures**

- Les actions immédiates
- Les actions dans les premières heures
- Les actions sous 24 heures
- Comment gérer la médiatisation de l'accident ?

**La gestion dans la durée d'un accident grave**

- Les mesures vis-à-vis de l'accident
- Les mesures internes à l'entreprise
- La gestion des relations avec les autorités
- Après l'accident

**Le cas particulier du suicide au travail**

- La conduite à tenir dans l'immédiat
- La conduite à tenir à court terme
- La conduite à tenir dans les semaines et mois suivant le suicide

**Temps d'échange sous forme de questions/réponses**

**Tour de table de vérification des acquis**

## PUBLIC VISÉ

Dirigeants, DRH, RRS, RH, DAJ, juristes.

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## OBJECTIFS

Comprendre les enjeux liés à la survenue d'un accident de travail grave, maîtriser la conduite à tenir dans les premières 24 heures ainsi que dans la durée.

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80

[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Loi EVIN

*Une vieille dame toujours d'actualité*

DATE 8 octobre 2026	HORAIRES 9h30 - 12h30	FORMAT Présentiel + Distanciel	COÛT 395 € HT par participant
------------------------	--------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

## CONTENU

### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

#### Le champ d'application de la loi

- Contrats salariés, non salariés, anciens salariés, opérations facultatives ou obligatoires...
- Fonction publique (?)

#### La création du régime et la prise en charge des sinistres en cours

- Article 2 : la question de la couverture des incapacités et invalidités en cours

#### Le maintien des prestations en cas de résiliation du contrat d'assurance

- Article 7, 7-1, 29 V, 30 : le passage en invalidité, la notion de maintien au niveau atteint, l'incidence d'une garantie « exonération », l'incidence d'une franchise en cours à la date de résiliation, la gestion du maintien de la garantie décès...
- Arrêt juillet 2020 : obligation de maintien de la revalorisation des rentes en cours de service post-résiliation ?

#### Focus sur le maintien de la garantie frais de santé des retraités

- Article 4 : identification des bénéficiaires, sort des ayants-droits, contrats d'assurance visés, nature des garanties à maintenir, rôle de l'employeur, obligation d'information de l'organisme assureur...
- Décret du 21 mars 2017 : encadrement progressif du tarif, liberté tarifaire dès la 4ème année, modalités de calcul, conditions d'application dans le temps...

#### La portée d'ordre public de certaines dispositions

- Article 10

#### L'institution d'une cotisation salariale par décision unilatérale de l'employeur

- Article 11 : Comment et quand recueillir l'accord du salarié, l'incidence des fusions d'entreprise, l'application aux augmentations de cotisations...

#### L'application des principes de maintien à la rupture du contrat de travail

- L'articulation entre la loi Evin et la « portabilité prévoyance »

#### Et la fonction publique ?

- Quels articles applicables ?
- Les mécanismes parallèles établis par les accords collectifs

#### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

#### Tour de table de vérification des acquis

## PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et protection sociale dans la fonction publique, Collaborateurs des organismes assureurs, des cabinets de courtage.

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## OBJECTIFS

Faire le point sur l'application de la loi aux garanties collectives de prévoyance des salariés pour en déterminer les conséquences d'un point de vue pratique

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

**COMPATIBLE DDA**

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Contrôle URSSAF

## Procédure et thématiques de redressement

DATE 13 octobre 2026	HORAIRES 9h30 - 12h30	FORMAT Présentiel + Distanciel	COÛT 395 € HT par participant
-------------------------	--------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

### CONTENU

#### Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis

#### Anticiper les contrôles Urssaf

- Préparer la venue des contrôleurs et notamment des pièces demandées au cotisant dans le cadre de l'avis de passage;
- Quelle est l'Urssaf compétente pour contrôler ?
- Distinction des notions de versement en lieu unique, de dispositif « très grande entreprise », de contrôle concerté...

#### Déroulement du contrôle Urssaf

- Comprendre l'étendue du contrôle : quelle période peut être contrôlée ?
- Les actes du contrôle : avis de passage, lettre d'observations, réponse à la lettre d'observations, mise en demeure et décision administrative
- La transmission d'informations dématérialisées et l'accès aux inspecteurs aux outils informatiques de la société
- Les méthodes de contrôle : vérification au réel, taxation forfaitaire, vérification par voie d'échantillonnage et d'extrapolation

#### Les thèmes du contrôle

- Focus sur les thématiques classiquement abordées à l'occasion des contrôles
- Modulation des redressements en matière de protection sociale complémentaire

#### Contestation du redressement

- Le préalable obligatoire de la saisine de la commission de recours amiable
- La procédure de remise gracieuse des majorations de retard
- La conclusion d'une transaction avec l'Urssaf

#### Temps d'échange sous forme de questions/réponses

#### Tour de table de vérification des acquis

### PUBLIC VISÉ

DRH, Directeurs des relations sociales, Collaborateurs, juristes ou non, des services de Ressources Humaines et protection sociale, toute personne chargée de suivre un contrôle Urssaf

### PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

### OBJECTIFS

Faire le point sur l'application de la loi aux garanties collectives de prévoyance des salariés pour en déterminer les conséquences d'un point de vue pratique

### SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

### INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

### COMPATIBLE DDA

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBALDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

# Compliance Assurance

*Retour sur les obligations d'information et de conseil*

DATE 12 novembre 2026	HORAIRES 9h30 - 12h30	FORMAT Distanciel ou Replay	COÛT 395 € HT par participant
--------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------------

## CONTENU

**Tour de table de présentation, positionnement et évaluation des acquis**

**Règles de protection de la clientèle**

- Rappel des principes applicables, de la phase précontractuelle à la résiliation de la relation contractuelle
- Focus sur la vente à distance, le démarchage et la résiliation infra-annuelle

**Règlementations DDA et solvabilité II**

- Actualités

**Les obligations d'information et de conseil**

- Actualité réglementaire et jurisprudentielle

**Politiques écrites**

- Les politiques de conflits d'intérêts
- Les politiques produits

**Gouvernance**

- Dirigeants effectifs et fonctions clés
- Compétence et honorabilité

**Les positions de l'ACPR (Recommandation du 17.07.2023)**

**Quelles mises à jour dans les trames contractuelles ?**

**La médiation : rôle renforcé**

**Temps d'échange sous forme de questions/réponses**

**Tour de table de vérification des acquis**

## PUBLIC VISÉ

Collaborateurs des services juridiques et des services conformité des organismes assureurs (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance)

## PRE-REQUIS

Connaissance et/ou pratique professionnelle régulière en lien avec le domaine juridique concerné

## OBJECTIFS

Maitriser l'évolution de la réglementation Assurance pour mettre à jour les politiques écrites et les dispositions contractuelles en vigueur au sein des organismes

## SUPPORT

Toute inscription à nos formations donne lieu à l'envoi d'un support pédagogique avant le démarrage de la formation et d'une enquête de satisfaction en ligne à son issue.

## INSCRIPTION

<https://fromont-briens.com/formation>

## COMPATIBLE DDA

Formation permettant de satisfaire aux exigences de formation continue prévue par la réglementation sur la distribution d'assurance

PARIS  
73 BOULEVARD HAUSSMANN  
75008 PARIS  
T 01 44 51 63 80  
[maformation@fromont-briens.com](mailto:maformation@fromont-briens.com)  
[www.fromont-briens.com](http://www.fromont-briens.com)

LYON  
190 RUE GARIBOLDI  
69003 LYON  
T 04 78 62 15 00

Fromont Briens est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le n°11753780275 auprès du préfet de région Ile-de-France  
Siret Paris (siège) : 390 122 653 000 53  
Siret Lyon (établissement secondaire) 390 122 653 000 12

## NOS OFFRES COMPLÉMENTAIRES

### WEBINARS

Nos webinars permettent de décrypter un sujet d'actualité selon un format court (durée de 60 à 90 minutes) et très opérationnel, via une plateforme numérique gérée par Webikeo.

L'inscription est gratuite et se fait directement en ligne.

Nos supports pédagogiques sont accessibles et téléchargeables en ligne par chaque participant qui peut poser des questions à l'avocat durant la présentation.

Tous nos webinars sont ensuite disponibles en replay sur la plateforme.

[EN SAVOIR PLUS](#)

### LES RENDEZ-VOUS FROMONT BRIENS

"Les RDV Fromont Briens" sont des temps d'échanges avec nos avocats et des experts sur une problématique d'intérêt pour l'entreprise.

Les derniers thèmes traités portaient notamment sur le contrôle URSSAF, le sport en entreprise ou encore le mécénat.

Organisés exclusivement en présentiel à Paris et à Lyon, l'inscription est gratuite, dans la limite des places disponibles.

[EN SAVOIR PLUS](#)

### ACADÉMIE FROMONT BRIENS

Découvrez l'Académie Fromont Briens, notre nouvelle plateforme de formation en ligne dédiée au droit social et aux enjeux RH.

Cette nouvelle offre prolonge notre engagement à vos côtés : allier expertise juridique, innovation et transmission.

**NOUVEAUTE 2026**

Accessible en ligne, elle vous propose des modules de e-learning pratiques et interactifs, conçus par nos avocats pour vous accompagner notamment dans vos besoins en formation obligatoire.

[\*PLUS DE DETAILS EN PAGES 25-26\*](#)

## ACADEMIE FROMONT BRIENS

### Faites former vos collaborateurs par des experts du droit social !

L'Académie Fromont Briens propose des formations en ligne pensées pour répondre notamment à vos obligations de formation, de prévention des risques et de développement des compétences grâce à une pédagogie dynamique, pragmatique et adaptée au profil des apprenants.



#### Expertise terrain

Formations conçues par des avocats spécialistes du droit social



#### Flexibilité

Nos modules de e-learning sont accessibles à tout moment



#### Actualisation continue

Des contenus à jour des dernières évolutions légales et jurisprudentielles



#### Pédagogie active

Adaptée au profil des apprenants, nombreux cas pratiques et quiz en fin de parcours

[DECOUVRIR L'ACADEMIE](#)

### Formations certifiantes



L'ensemble des modules e-learning disponibles sur notre Académie donnent lieu à la remise d'un certificat de réussite, sous réserve de l'obtention d'un score de plus de 70 % à l'issue du quizz final d'évaluation.



# Une pédagogie interactive :

- Présentation du cadre légal
- Schémas explicatifs
- Activités interactives
- Tests de connaissances
- Cas pratiques
- Mises en situation
- Quiz final avec certification

## Schémas explicatifs

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel répété

Code Pénal (Art. 222-33, 1)

Code du Travail (Art. L.1153-1)

Ce que dit la loi sur le harcèlement répété :

"Fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou lesbienne qui soit portés atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante."

## Tests de connaissances

Test de connaissance

Un(e) salarié(e) peut-il(elle) être accusé(e) de harcèlement sexuel si les faits se sont produits en dehors du temps et du lieu de travail ?

Oui

Non

Test de connaissance

Un manager a proposé une seule fois à sa collaboratrice une promotion en échange d'un "dîner" chez lui.

Oui

Non

Ce comportement peut-il être qualifié de harcèlement sexuel ?

## Mises en situation

Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement sexuel

Je n'aiime pas quand il me touche... Ce n'est pas normal, ce n'est pas professionnel.

Harcèlement verbal ou "visuel"

Harcèlement physique

Harcèlement sexuel par abus d'autorité

## Cas pratiques

Les cas pratiques FROMONT-BRIENS

Objectifs

Vous allez découvrir ci-dessous 4 exemples d'annonces d'emploi. Pour chaque annonce, votre objectif sera d'identifier les critères discriminatoires et de citer la jurisprudence associée avant de consulter les éléments de réponse.

Bonne recherche!

Annnonce d'emploi n°1

- + Annonce
- + Critères discriminatoires à identifier

Annnonce d'emploi n°2

- + Annonce
- + Critères discriminatoires à identifier

Envie d'en savoir plus?

Contactez notre équipe dédiée : [academie@fromont-briens.com](mailto:academie@fromont-briens.com)

[DECOUVRIR L'ACADEMIE](#)



